



VOYAGE EN ABSURDIE

«Je ne sais pas si la France sera championne du monde de rugby, mais ce qui est certain, c'est que, pour ses paysans elle est championne du monde de la complexité administrative et de l'entrave au développement de projets.

La France cumule les titres européens et mondiaux ! Championne d'Europe de la déclinaison de la Politique Agricole Commune (PAC) en termes de complexité réglementaire et de risques financiers pour les paysans, car pour une haie, un bosquet, quelques arbres, une mare, une rigole, vous risquez gros par Big Brother qui vous surveille depuis l'espace jusqu'à la venue des contrôleurs de terrain. Pour avoir coupé une haie morte, exploité des arbres, curé une mare ou une rigole, vous serez plus mal traités que les casseurs de Sainte-Soline, les émeutiers de cet été.

En faisant notre devoir quotidien de produire pour que les consommateurs soient bien nourris et à des prix abordables, c'est à se demander si nous n'allons pas entendre que l'on tue la planète, l'humanité, voire toute la galaxie ?

Quelle honte d'être quotidiennement la cible d'attaques de mouvements extrémistes, de partis politiques, de médias ainsi que d'une grande partie de ce que certains qualifient d'élite du pays !

Nous continuerons notre engagement à défendre, accompagner tous les paysans dans leurs projets ainsi qu'à leur simplifier la vie. Quel noble combat que de combattre l'absurdie dans notre beau département !

En attendant, je sais que nos producteurs ont fait de beaux marchés cet été, je sais que les récoltes sont meilleures que l'an dernier. Je sais que les paysans de la Haute-Vienne sont formidables. »

Bertrand VENTEAU
Président de la Chambre d'agriculture
de la Haute-Vienne

« QUEL NOBLE
COMBAT QUE
DE COMBATTRE
L'ABSRUDIE
DANS NOTRE
DÉPARTEMENT ! »



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-VIENNE

MÉTHANISATION | LA CRÉATION D'UNE UNITÉ

Pierre et Jérôme Mausset sont associés au sein de l'EARL Mausset à Moissannes en élevage bovins viande, avec 180 vêlages par an sur 200 ha. Ils se sont lancés dans la construction d'une unité de méthanisation.

« En 2005, j'ai entrepris, avec mon frère, la reprise de la ferme familiale. En parallèle, j'ai continué à exercer mon métier de commercial en génétique bovine. En 2015, j'ai fait le pas définitif vers l'installation agricole.



En 2019, nous nous sommes lancés dans un ambitieux projet : la construction d'une unité de méthanisation. J'ai suivi des formations et des visites d'unités proposées par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne. J'ai consulté plusieurs constructeurs et bénéficié de l'accompagnement de cabinets d'experts pour donner vie à notre projet. Actuellement, nous sommes en phase de construction, avec une mise en service prévue pour le premier trimestre 2024.

Cette unité disposera d'une capacité de 120Nm³/h, valorisant un flux de 30 tonnes/jour constitué d'effluents d'élevage et de CIVE*. Un bâtiment photovoltaïque de 350 kW couvrira une part importante de nos besoins en électricité. Quant au digestat, il sera utilisé en épandage sur nos terres ainsi que celles de nos partenaires.

À travers divers dispositifs d'accompagnement, des aides à l'investissement et un tarif d'achat sécurisé et attractif, l'État incite les agriculteurs à relever le défi du mix énergétique, réduisant ainsi notre dépendance envers d'autres pays. Nous avons saisi cette opportunité au moment où l'agriculture doit se réinventer et s'adapter aux multiples crises. Pour nous, la méthanisation est une diversification essentielle de notre exploitation. Nous avons établi un contrat de rachat de notre production de gaz sur 15 ans. Une stabilité rare dans le domaine agricole ! Cette plus-value facilitera également la transmission future de l'exploitation. »

*Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique

5 BONNES NOUVELLES POUR LA FILIÈRE DU BIOMÉTHANE INJECTÉ

La filière biométhane connaît une avancée majeure ! Le gouvernement a publié 3 nouveaux textes, ouvrant ainsi des perspectives prometteuses pour la dynamisation de la filière méthanisation. Ces signaux positifs témoignent d'une volonté d'accélérer le développement pérenne des gaz renouvelables en France et d'atteindre à horizon 2030 les objectifs de décarbonation.

Publiés le 13 juin 2023, ces textes ont notamment introduit cinq évolutions majeures sur le tarif d'achat « en guichet ouvert », favorables au développement de la filière.



Découvrez ces 5 évolutions en scannant ce QR code !

Pour en savoir +



Sarah Martinetz
Tél. : 06 60 26 41 67
sarah.martinetz@haute-vienne.chambagri.fr



MARDI 07/11 | JOURNÉE CULTIVER LES ÉNERGIES

La première édition de la Journée Cultivez les Energies aura lieu le mardi 07 novembre 2023, Route du Chate-net au Vigen de 9h30 à 18h.

Une trentaine de professionnels de la filière seront présents sur l'ensemble de la journée, vous pourrez alors échanger autour des différentes thématiques de l'énergie : la méthanisation, l'agrivoltaïsme et le bois-énergie.

Des ateliers et interventions sont organisés durant toute la journée.

CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-VIENNE

JOURNÉE CULTIVER LES ÉNERGIES

7 NOVEMBRE 2023
9h30 - 18h
Route du Chate-net
LE VIGEN (87)

méthanisation
agrivoltaïsme
bois énergie

Découvrez le programme :

- 9h30 | Accueil
- 10h | Discours des élus
- 11h | Conférence Méthanisation : l'opportunité de la méthanisation pour nos exploitations
- 12h30 | Verre de l'amitié accompagné d'un buffet de produits locaux offerts (inscription obligatoire)
- 14h | Intervention de la préfecture de la Haute-Vienne et d'ENEDIS sur les zones d'accélération et les risques électriques
- 15h | Conférence sur l'Agri-voltaïsme en Haute-Vienne : une solution innovante
- 15h45 | Intervention de REDEN : retour sur expérience sur la serre photovoltaïque et l'expérimentation bovine de Moncrabeau (47)
- 16h30 | Conférence Bois-énergie : production de plaquettes (litière et/ou chaudière)
- 18h | Fin



Pour réserver le repas du midi, inscrivez vous en flashant le QR code



JE NE SUIS PAS FERMIER, LE PROPRIETAIRE ME PRETE SON TERRAIN. QUELLES CONSEQUENCES ?

Vous êtes nombreux à mettre en place ce type de conventions, par obligation car le propriétaire ne veut pas se soumettre au statut du fermage par bienséance ou usage.

Nous parlons bien d'un contrat de « prêt à usage », c'est-à-dire qu'un propriétaire laisse l'usage de son terrain à un exploitant agricole par un contrat de « commodat ».

Les propriétaires noteront que ce prêt est purement **gratuit**, y compris pour les charges qui incombent alors au prêteur (le propriétaire). Il ne peut y avoir aucun transfert d'argent lors de l'exécution d'un tel contrat ou aucune contrepartie financière ou non financière.

La première recommandation que nous pouvons vous donner avant de conclure un tel contrat est de **l'écrire** car nous ne rappellerons jamais assez que même si le bail à ferme doit, en principe être passé par écrit, même verbal, il possède sa pleine valeur.

En conséquence, un prêt de terres risque d'être requalifié en bail à ferme de 9 années en cas de litige entre le prêteur et son emprunteur.

De plus, si l'emprunteur engage des travaux (et des frais) sur le bien, le coût doit être faible, sinon la requalification en bail à ferme serait envisageable selon certains critères (connaissance et accord du propriétaire).

Ce contrat est simple, il est conclu pour une année ou une période donnée et n'emporte pour l'emprunteur qu'une obligation de bon entretien d'usage et de restitution en fin de contrat.

Enfin, il est nécessaire de garder à l'esprit que ce type de mise à disposition ne confère aucune sécurité juridique pour l'exploitant agricole car le prêteur peut reprendre ses terres, moyennant un préavis de 6 mois en général, avec peu de recours possible pour le fermier.

Avant de vous engager, n'hésitez pas à nous consulter pour envisager toutes les solutions possibles.

LA HAUSSE DE L'INDICE DES FERMAGES POUR 2023

L'indice national des fermages est constaté, avec sa variation, chaque année avant le 1^{er} octobre par un arrêté ministériel. Cet indice détermine le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation agricole.

Les composantes de cet indice sont les suivantes pour :

- 60 %, l'évolution du RBEA à l'hectare constatée sur le plan national au cours des 5 années précédentes,
- 40 %, l'évolution du niveau général des prix de l'année précédente (Produit Intérieur Brut : PIB).

Ce nouvel indice s'applique aux baux en cours pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 :

- L'indice du RBEA national à l'hectare retenu pour 2023 est de 115,99 (indice base 100 en 2009)
- L'indice du PIB retenu pour 2023 est de 117,16 (indice base 100 en 2009)
- **L'indice national des fermages s'établit pour 2023 à 116,46** soit une variation de **+ 5,63 %** par rapport à l'année 2022.

Pour en savoir +

Service juridique



Laura Bartout

Tél. : 05 87 50 40 26

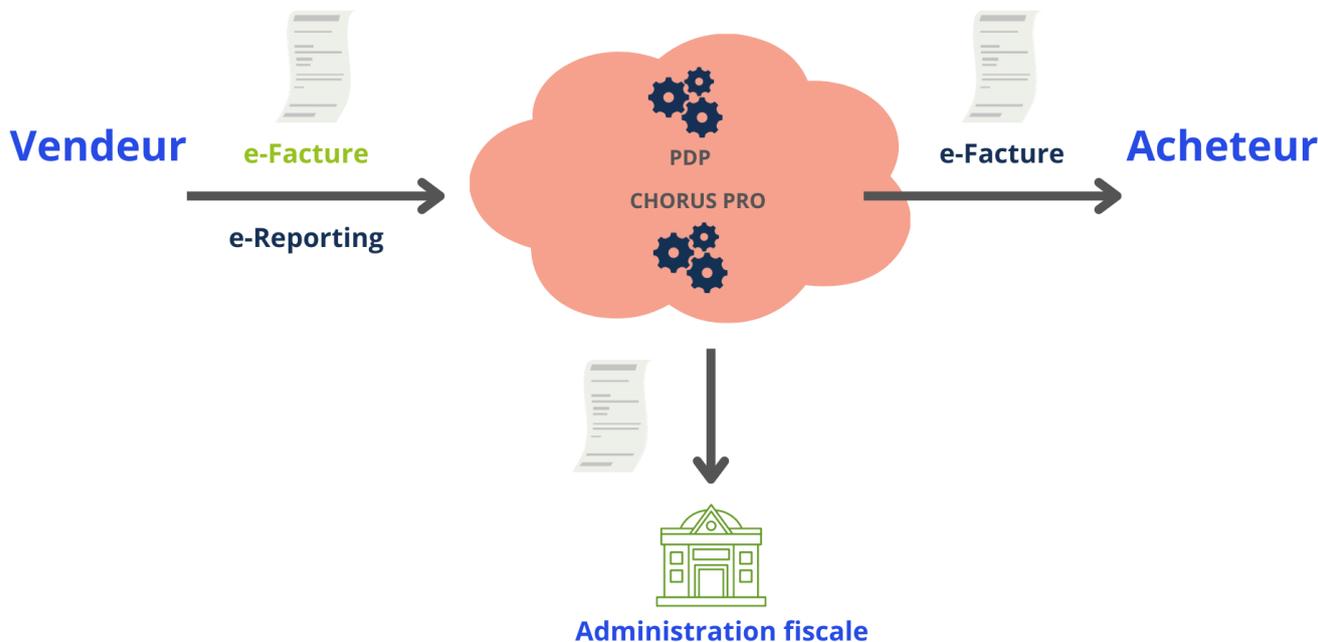
service.juridique@haute-vienne.chambagri.fr



Elizabeth Savin

Tél. : 05 87 50 40 26

service.juridique@haute-vienne.chambagri.fr



LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

La réforme de la facturation, dont la mise en œuvre était initialement prévue à compter du 1er Juillet 2024, va impliquer de nouvelles pratiques, qui vont modifier la façon dont circulent les factures. La Loi de Finances 2024 viendra déterminer le calendrier d'application.

Pourquoi ?

En plus de prévenir la fraude à la TVA, cette réforme doit permettre de réduire les coûts de traitement des factures, de simplifier les déclarations de TVA et d'améliorer les délais de paiement.

Comment ?

Les factures et leurs données seront stockées sur un serveur sécurisé en format original, garantie de leur intégrité et de leur authenticité.

La facturation électronique, dite **e-invoicing** ou **e-facture**, regroupe l'ensemble des opérations d'achats et de ventes de biens et/ou services réalisés entre professionnels (fournisseurs et clients assujettis à la TVA) en France.

Certaines opérations commerciales n'étant, soit pas réalisées sur le territoire national ou étant réalisées avec des entreprises non assujettis ou des particuliers, sont qualifiées d'**e-reporting**.

Pour ces dernières opérations (de vente aux particuliers ou à l'exportation), il faudra déclarer ses ventes dans un délai déterminé (pour une entreprise en déclaration de TVA annuelle, obligation de déclaration mensuelle par exemple).

Pour émettre une facture électronique ou en recevoir une d'un fournisseur, une entreprise pourra utiliser, au choix :

- une Plateforme de Dématérialisation Partenaire de l'administration (PDP), c'est-à-dire immatriculée par l'administration fiscale ; cette PDP pourra être la même que celle du fournisseur ou bien une plateforme distincte.
- le portail public de facturation Chorus Pro.

Pour qui ?

Toutes les entreprises agricoles assujetties à la TVA seront concernées, tant pour leurs factures d'achats que de ventes.



Pour en savoir +



Anne-Sophie Peyronnet
Conseillère d'entreprise /
Economie Gestion

as.peyronnet@haute-vienne.chambagri.fr
Tél. : 06 17 45 53 38

COMMENT RÉUSSIR UNE LUZERNE EN HAUTE-VIENNE ?



Pourquoi de la luzerne ?

La luzerne est une culture qui peut être valorisée très efficacement, tant au niveau de ses avantages agronomiques qu'en matière de valeur alimentaire pour les troupeaux ovins et bovins.

Tolérante à la sécheresse, fixant aisément l'azote, la luzerne présente un moyen pour les éleveurs de gagner en autonomie alimentaire et de diminuer la dépendance aux correcteurs azotés pendant la période d'engraissement des bovins et les lactations.

Choix variété /mélange

Lorsque l'on parle du choix de la luzerne, il faut prendre en compte l'indice de dormance.

Dormance	Type de Luzerne	+	-	Pays/Zone de culture	
4 - 5	Flamande	Bonne tolérance au froid Supporte plusieurs coupes (4 ou 5 par an)		Europe	En Haute-Vienne, il est préférable de choisir une luzerne avec un indice de dormance entre 4 – 6. De plus, dans nos sols acides, il est fortement recommandé d'inoculer la luzerne avant l'implantation. L'association d'une luzerne avec une espèce graminée peut augmenter le rendement moyen en tonnes de matière sèche (TMS) de 20 %.
6 - 7	Méditerranéennes	Bonne tolérance à la sécheresse Niveau de production élevée	Plus gourmande en potasse	Europe	

Source : «L'essentiel de la Luzerne» MasSeeds

Deux exemples de mélanges efficaces :

Mélange de 5 ans fauche	Mélange de 7 ans
RGA diplo : 5 kg/ha, Dactyle : 4 kg/ha, Fétuque E : 5 kg/ha, Luzerne : 12 kg/ha, TV : 4 kg/ha	Dactyle : 6 kg/ha, Fétuque E : 6 kg/ha, Luzerne : 12 kg/ha
Coût : 200 €/ha	Coût : 157 €/ha

Source : Ferme des Bordes, Arvalis et Hervé FEUGERE, CDA23

Pour bien réussir l'implantation d'une luzerne...

Il faut prévoir :

- un sol sain et propre, sans risque d'engorgement d'eau
- un roulage avant et directement après semis (le poids de 1000 graines est d'environ 2 grammes)
- un amendement de la parcelle.

La luzerne supporte mal les conditions trop acides (< pH 6). Pour les parcelles avec un pH plus bas, il faut effectuer un redressement, viser environ 30 unités CaO/t

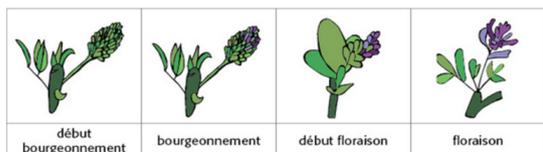
MS souhaitées. La luzerne est également une culture très gourmande en potasse, avec un besoin de 8 unités phosphate (P) et 25 unités potasse (K) / t MS récoltées (8U P + 25U K / TMS). Heureusement, vous pouvez combler ce besoin avec 20-25 t / ha fumier.

Pour l'implantation, il y a deux périodes possibles :

- Au printemps – mi-mars à mi-avril
- En été - fin août à début septembre

La récolte

Plus on attend pour faucher, plus le rendement est important, mais la valeur alimentaire baisse avec les cycles et inversement. Il est donc préférable de faucher au stade de bourgeonnement pour obtenir un bon fourrage et une bonne valeur alimentaire.



Matières azotées totales (MAT) MAT + MS Matière sèche (MS)

Afin de garder la qualité de la récolte, il est essentiel d'éviter d'endommager les feuilles :

- Éviter les conditions de forte chaleur pour les interventions
- Effectuer le fauchage et le fanage le même jour si possible (7-8 cm)
- Viser un fanage léger et rapide et n'effectuer qu'un seul passage
- Andainer et presser à la rosée du soir ou du matin

- Dans le cas de l'enrubannage prévoir 6 couches de plastique pour une botte ronde et 8 couches de plastique pour une botte carrée
- Niveau de la matière sèche idéale :
 - L'ensilage – 35%
 - L'enrubannage – 55 %
 - Le foin – 85%

Comment valoriser la luzerne ?

Quand elle est correctement exploitée, la luzerne peut produire plus de 2t/ha/an de protéines.

Si on prend une ration « typique » (céréales + ensilage du maïs + complément azoté) pour les jeunes bovins d'engraissement, nous constatons que c'est possible de remplacer le complément azoté avec du foin de luzerne (de bonne qualité) tout en conservant le Gain Moyen Quotidien (GMQ). C'est également possible de bien valoriser la luzerne pour économiser l'alimentation des brebis en lactation.

Pour en savoir +



Annis Ferrey - Conseillère en Productions Végétales
Tél. : 06 62 13 70 17
annis.ferrey@haute-vienne.chambagri.fr

OPTIMISER LA PRODUCTION DU TROUPEAU ALLAITANT



RUBRIQUE
TECHNIQUE

Depuis des décennies, la structure des élevages bovins allaitants évolue sensiblement : le nombre d'animaux par exploitation augmente alors que la main-d'œuvre diminue. Le suivi de la reproduction des exploitations est au cœur des préoccupations. Une diminution des performances de reproduction représente des pertes économiques directes (perte de production de viande, réformes subies) et indirectes (frais vétérinaires, travail supplémentaire) importantes.

Plusieurs pistes d'amélioration pour gérer le suivi de la reproduction :

- **La mise à la reproduction** : il faut se fixer un objectif de nombre de veaux produits par vache par an. 3 critères caractérisent l'efficacité de la reproduction d'un troupeau : le taux de gestation, l'IVV et le taux de mortalité des veaux. La détermination de ces 3 critères implique un inventaire rigoureux des femelles mises à la reproduction et de leur état de gestation.
- **Les vaches improductives** : afin de limiter les coûts d'élevage avec des IVV (intervalle vêlage/vêlage) élevés, il est essentiel de détecter les vaches et génisses improductives en passant par des constats de gestation 40 jours à partir du retrait du taureau.
- **L'âge au 1er vêlage et sa conduite** : chaque éleveur a sa stratégie de choix d'âge au 1er vêlage :
 - Vêlage à 24 mois : niveau de croissance élevé et bonne gestion technique
 - Vêlage à 30 mois : compatible avec une double période de vêlage : printemps – automne
 - Vêlage à 36 mois : compatible avec une seule période de vêlage

Ces orientations impliquent de bien choisir ses génisses de renouvellement : vigilance sur le poids, sur les conditions de naissance des génisses et privilégier des femelles lourdes et développées au sevrage.

- **La conduite des génisses** : les besoins des primipares sont plus importants que ceux des multipares : il est important de séparer les primipares des multipares, afin de gérer leur alimentation spécifique et de les préparer au mieux au vêlage.

- **Grouper les vêlages** : permet d'assurer un meilleur suivi homogène du troupeau au niveau sanitaire, alimentaire et en terme de surveillance. Cela permet de rationaliser la conduite et l'alimentation du troupeau puisque les femelles sont au même stade physiologique à la même période.



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Chambre Régionale d'Agriculture

Notre accompagnement

Les conseillers élevage de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne sont disponibles pour vous accompagner sur la conduite de vos élevages (reproduction, alimentation). N'hésitez donc pas à nous contacter.

Pour en savoir +



Antenne Saint-Laurent-sur-Gorre
Steve Maître - Conseiller spécialisé élevage
Tél. : 06 12 61 76 56
steve.maitre@haute-vienne.chambagri.fr



Antenne Magnac-Laval
Dylan Maréchal - Conseiller élevage
Tél. : 06 24 71 31 91
dylan.marechal@haute-vienne.chambagri.fr



Antenne Saint-Yrieix-la-Perche
Joséphine Marcelaud - Conseillère spécialisée élevage
Tél. : 06 67 19 14 45
josephine.marcelaud@haute-vienne.chambagri.fr



Antenne Limoges
Bertrand Demierre - Conseiller spécialisé élevage
Tél. : 06 59 04 82 17
bertrand.demierre@haute-vienne.chambagri.fr



LES CHIFFRES DU MOIS

Pluviométrie :

Station météo de Limoges Bellegarde
42,7mm en juillet et 58,3mm en août
soit 101mm sur la période «estivale».

Maïs fourrage :

Sur les 2100 dossiers présents en base sol (nos clients PAC) :

11 780 ha déclarés en maïs fourrage sur les 238 400 ha déclarés.

Autrement dit : le maïs fourrage représente environ 5 % de la surface déclarée à la PAC.

AGENDA

Journées Transmission

- 10/10 à l'antenne de St-Yrieix-la-Perche
- 12/10 à Eymoutiers à l'antenne de France Services
- 17/10 à l'antenne de Saint-Laurent-sur-Gorre
- 19/10 à l'antenne de Magnac-Laval

Renseignements au 05 87 50 42 33

Marché du Goût

14/10, place de la République
Renseignements au 06 63 31 63 80

Festimiel Limoges

04/11, place de la Motte
Renseignements au 06 63 31 63 80

Journée cultiver les énergies

07/11 au Vigen
Renseignements au 06 60 26 41 67

Journée CBD

13/11 au SAFRAN
Renseignements au 05 87 50 42 33

CHÈQUES-CADEAUX « MANGEZ FERMIER 87 »



L'opération, débutée comme une solution temporaire durant la crise de la pandémie en 2020, sous l'impulsion du Président de la Chambre d'Agriculture, est reconduite, suite à son succès, pour la quatrième année. En 2022, ce sont plus de 120 000 € de chèques « Mangez Fermier 87 » qui ont été commandés, dont plus de 80 % ont été dépensés.

Environ 100 agriculteurs ont bénéficié de cette opération et ont exprimé leur satisfaction d'avoir pu y participer. Ils témoignent d'une hausse de la valeur moyenne du panier grâce à ces chèques et de l'accueil d'une nouvelle clientèle.

Ces chèques peuvent exclusivement être dépensés chez les producteurs du département ou directement sur leurs fermes, sur les marchés auxquels ils participent ou sur le Drive Fermier. Cela garantit un retour de 100 % la valeur des chèques aux producteurs.

Le fonctionnement est simple : le bénéficiaire dépense ses chèques chez le producteur qui déduit la valeur des chèques de la somme des achats. Le producteur envoie les chèques à la Chambre d'Agriculture et est remboursé dans un délai de 15 jours.

Une carte interactive est accessible aux consommateurs pour augmenter la visibilité des producteurs participant à l'action. Cela aide les bénéficiaires à identifier les producteurs proches de chez eux et permet aux producteurs de communiquer sur leurs produits et les services qu'ils proposent.

L'opération vise à mettre en avant la production locale et à offrir un véritable soutien aux producteurs Hauts-Viennois par le développement d'une économie locale. C'est pour cela que la Chambre d'Agriculture, dans sa volonté de défendre l'intérêt des agriculteurs locaux et d'agir pour développer leurs activités, relance l'opération « Chèques-cadeaux Mangez Fermier 87 » pour la saison 2023-2024.

Les producteurs souhaitant participer à l'opération peuvent s'inscrire sur la carte interactive en contactant la Chambre d'Agriculture au 05 87 50 40 72.



Anne Paraud
Élue à la Chambre d'Agriculture
de la Haute-Vienne

LES NUMÉROS UTILES

Cellule agri accompagnement
Numéro vert : 0800 80 80 87
agriaccompagnement@gmail.com

Point Accueil Installation Transmission
Tél. : 05 87 50 42 33
paif87@haute-vienne.chambagri.fr

Cellule DEMETER
Tél. : 05 87 50 42 34
demeter.cda87@gmail.com

Service juridique
Tél. : 05 87 50 40 26
service.juridique@haute-vienne.chambagri.fr

Antenne Magnac-Laval
Tél. : 05 55 60 92 40
antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

Antenne Limoges
Tél. : 05 87 50 40 87
antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr

Antenne St-Laurent-sur-Gorre
Tél. : 05 55 48 83 83
antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

Antenne St-Yrieix-la-Perche
Tél. : 05 55 75 11 12
antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux et le site Internet

haute-vienne.chambre-agriculture.fr

[Chambagri87](https://www.facebook.com/Chambagri87)

[@87Chambre](https://twitter.com/@87Chambre)

[Mangez_fermier_87](https://www.instagram.com/Mangez_fermier_87)

« A votre service » est édité par la Chambre d'Agriculture 87 : SAFRAN - 2 av. Georges Guingouin - CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1

Directeur de la publication : B. VENTEAU

Rédacteur en chef : B. VENTEAU

Comité de Rédaction : B. VENTEAU, les élus, la direction et agents de la Chambre d'Agriculture 87

Conception graphique : Chambre d'Agriculture 87

N° ISSN : 2678-2383

Crédits photos : Chambre d'Agriculture 87 - Impression - Routage : Rivet Impression - 05 55 04 49 50





Le coût de ces formations est pris en charge par le fond de formation VIVEA pour ses contributeurs.

Autres publics : nous consulter.

Programme, conditions et modalités d'inscription auprès du contact indiqué et sur notre site : <https://haute-vienne.chambre-agriculture.fr>

Adapter ses techniques face aux risques sanitaires et climatiques (1 jour)

Connaître les adaptations possibles à mettre en place sur son exploitation ou future exploitation en polyculture-élevage pour faire face aux risques climatiques et sanitaires.

PANAZOL, le 25 octobre 2023

Contact : Antenne de la Chambre d'Agriculture de Saint-Laurent-sur-Gorre - Tél : 05 55 48 83 83



Initiation au dressage des chiens de troupeaux (4 jours)

Acquérir et maîtriser une méthode simple et efficace d'éducation et de dressage du chien de troupeau.

AMBAZAC, 26 oct., 23 nov., 21 déc. 2023 et 19 janv. 2024

Contact : Hervé JOURDE – Tél : 06 46 35 10 35



Comment manipuler mes bovins en sécurité (2 sessions)

Savoir manipuler et contenir des bovins en sécurité tout en veillant au bien-être des animaux.

SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, le 30 octobre 2023

Contact : Antenne de la Chambre d'Agriculture de Saint-Yrieix-la-Perche - Tél : 05 55 75 11 12

SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE, le 13 novembre 2023

Contact : Antenne de la Chambre d'Agriculture de Saint-Laurent-sur-Gorre - Tél : 05 55 48 83 83



Anticiper pour réussir la transmission de son exploitation (1 jour)

Appréhender les étapes essentielles pour réussir sa cessation d'activité. Savoir concevoir un plan stratégique de transmission de son entreprise agricole.

PANAZOL, les 14 novembre (matin) et 28 novembre 2023 (matin)

Contact : Sylvie LATOUILLE – Tél : 05 87 50 40 26



Coût de production : développer sa capacité à rebondir en élevage de volailles (1 jour)

Analyser son coût de production en élevage de volailles et déterminer les leviers à actionner afin de garder un outil de travail viable et vivable. Définir un plan d'actions grâce à une réflexion éclairée.

PANAZOL, le 14 novembre 2023

Contact : Sylvie ENEE – Tél : 06 68 03 59 20



Savoir vendre son bois sur pied : le cas du chêne – (1 jour)

Réglementation, contrat de vente, approche technique, volume et qualité des bois.

NEXON, le 23 novembre 2023

Contact : Louis-Marie MAINGUY – Tél : 05 87 50 40 63





LES ATELIERS À VENIR

Le numérique vous paraît compliqué ? On vous demande de plus en plus de démarches par informatique et vous ne savez pas comment faire ?

Vous avez désormais une conseillère numérique, Raphaèle WOIRIN à la Chambre d'Agriculture pour vous aider dans vos démarches **GRATUITEMENT**.

Application : « Mes Parcelles ». Venez découvrir l'appli mes Parcelles afin de simplifier les saisies et pouvoir en effectuer au fil de l'eau.

Lundi 16 octobre : 14 h à 16 h antenne de Saint-Yrieix- la-Perche
Mercredi 18 octobre : 14h à 16 h SAFRAN à Panazol
Jeudi 26 octobre : 14h à 16 h antenne de Magnac-Laval
Mardi 31 octobre : 14 à 16 h antenne de Saint-Laurent-sur-Gorre

Contact : Raphaèle WOIRIN - 06 62 13 81 73



Créez votre carnet phyto-sanitaire avec Excel. Créer un carnet qui vous corresponde afin d'en simplifier les enregistrements.

Jeudi 02 novembre : 14 à 16 h antenne de Magnac-Laval
Lundi 06 novembre : 14 à 16 h antenne de Saint-Yrieix-la-Perche
Mardi 07 novembre : 14 h à 16 h antenne de Saint-Laurent-sur-Gorre
Mercredi 08 novembre : 14 h à 16 h SAFRAN à Panazol

Contact : Raphaèle WOIRIN - 06 62 13 81 73



Réaliser un carnet d'agnelage via un tableur ou découvrir Synel ovin.

Lundi 13 novembre : 14 h à 16h antenne de Saint-Yrieix-la-Perche
Mardi 14 novembre : 14 à 16 h antenne de Saint-Laurent-sur-Gorre
Mercredi 22 novembre 14 h à 16 h : SAFRAN à Panazol
Jeudi 23 novembre : 14 h à 16 h antenne de Magnac-Laval

Contact : Raphaèle WOIRIN - 06 62 13 81 73

